



# Grand concours de l'innovation : règlement

**Organisateur** : Ville de Namur, Hôtel de Ville B-5000 NAMUR

**Nom de l'action** : Grand concours de l'innovation

**Durée de l'action** : Du 13 mars au 14 mars 2016

**Mécanisme du jeu/Détermination du vainqueur** :

Les visiteurs désireux de participer au jeu concours « Grand Concours de l'innovation » répondent à une question de connaissance générale au sujet du salon de l'innovation et à une question subsidiaire via le bulletin de participation distribué lors de l'évènement et dans le supplément NINO dans les éditions du journal l'Avenir. Le bulletin de participation est à déposer dans l'urne « NINO » située dans les bâtiments de l'Université de Namur (Auditoire Pedro Arrupe) entre le 13 et le 14 mars 2016.

Les 267 participants ayant répondu correctement à la question 1 et étant les plus proches de la bonne réponse à la question subsidiaire seront sélectionnés et remporteront un prix. Le gagnant le plus proche de la bonne réponse à la question subsidiaire recevra le lot de la valeur la plus importante (en €) et ainsi de suite pour tous les gagnants suivants.

Si la question subsidiaire ne permet pas de départager les participants, un tirage au sort par huissier de justice sera organisé afin de définir les gagnants du concours.

**Modalités de participation** :

Le concours est gratuit. Le participant doit remplir tous les champs de coordonnées applicables.

Chaque visiteur ne peut participer qu'une seule fois. Toute personne qui participerait à plusieurs reprises ou qui ne remplirait pas tous les champs applicables serait éliminée du concours.

**Utilisation des données personnelles** :

Les coordonnées des participants pourront être utilisées par la Ville de Namur dans le cadre des prochains salons de l'innovation et seulement pour ces raisons. Les coordonnées ne seront ni vendues ou échangées avec des organismes extérieures à la Ville de Namur, ni utilisées à des fins commerciales.

**Spécificités éventuelles quant au type de participants** :

Les organisateurs du Salon de l'innovation ne sont pas autorisés à participer au Grand concours de l'innovation.

**Prix et validité du prix** :

Sont mis en jeu : 3 hoverboards (valeur de 550€/pièce), 3 tours multimedia (valeur de 160€/tour), 1 pack NRJ d'une valeur de 150€, 20 packs famille pour le musée Le Pass (valeur de 44€/pack) et 240 abonnements d'un mois en ligne au quotidien Vers l'Avenir.

Les prix devront être retirés au plus tard le 15 avril 2016. Les lots n'ayant pas été retirés pour le 15 avril 2016 deviennent la propriété de la Ville de Namur.

**Retrait du prix** :

Les gagnants sont contactés par téléphone ou par email. Le prix sera retiré sur présentation de la carte d'identité.

**Disponibilité du règlement** : [www.namurinnovation.be](http://www.namurinnovation.be)